



CAP PEUCR - Séance atelier - Déconstruction automobile

publié le 13/02/2020

Dépose de l'éclairage et de la signalisation - Situation 1 - Fiche procédure 1

Descriptif :

CAP PEUCR - Séance Déconstruction automobile sur des VHU (Véhicules Hors d'Usage)
Situation 1 - Dépose de l'éclairage et de la signalisation - Fiche procédure 1

Sommaire :

- CONTEXTE PROFESSIONNEL
- SITUATION 1

- Déposer les optiques de phare.

- Déposer les antibrouillards.

- Déposer les clignotants.

- Déposer les répétiteurs latéraux.

- Déposer les feux arrière.

- Déposer le 3ème feu stop.

- Dépose des lampes.

● CONTEXTE PROFESSIONNEL

Salarié d'une entreprise de dépollution et de démantèlement automobile, vous devez effectuer les tâches qui vous sont confiées par votre chef d'atelier.

Pour cela, vous vous reportez à la fiche procédure et prenez les consignes orales auprès de votre chef d'atelier.

● SITUATION 1

Dépose de l'éclairage et de la signalisation - Fiche procédure 1

Comme ces travaux ont lieu dans le cadre d'une déconstruction, il est bien entendu que la batterie est déjà débranchée et déposée ; voir :

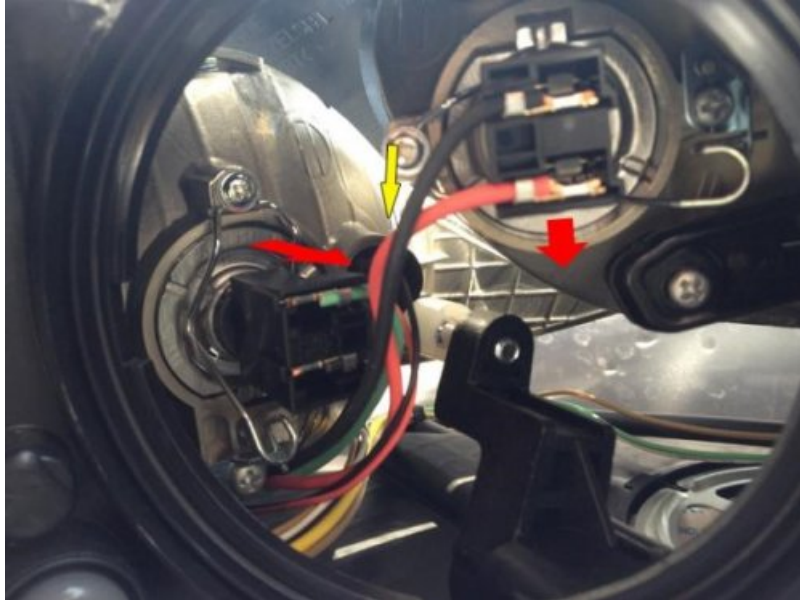
"Procédure de débranchement de dépose de batterie"

Déposer les optiques de phare.

(Pour les ampoules à halogène ou à décharge, voir fiche procédure 2) .

Sur certaines voitures, il peut être nécessaire de déposer le bouclier (pare-chocs) et le cache inférieur (sous le moteur) afin de pouvoir accéder à toutes les fixations des phares.

- Commencer en premier par débrancher tous les connecteurs.
- ceux des lampes



- et ceux des correcteurs électriques de hauteur de phare, ou le mécanisme de réglage manuel de cette hauteur.



Généralement les optiques de phare sont maintenues à l'aide de deux, ou trois vis, rarement plus.



- Ces fixations enlevées, il peut être nécessaire de sortir l'optique, soit par l'avant du véhicule , soit par le compartiment moteur.

Déposer les antibrouillards.

(Pour les lampes halogène, voir fiche procédure)

Les antibrouillards sont généralement situés dans le bouclier.

Une fois celui-ci déposé, la suite ne pose pas de problème particulier.



Déposer les clignotants.

Généralement, les clignotants sont inclus au bloc optique ; excepté sur les anciens véhicules où ils étaient fixés indépendamment.

Dans ce cas, ne pas oublier de débrancher le connecteur avant de déposer le clignotant.

Ils sont généralement fixés par des agrafes élastiques.

Déposer les répétiteurs latéraux.

Afin de ne pas marquer la carrosserie, il faudra utiliser un tournevis muni d'un morceau de chiffon, et faire levier et forcer sans excès.

Une fois cette opération réalisée, ôter le connecteur.



Déposer les feux arrière.

Pour cette opération, il peut être nécessaire de déposer une partie de la garniture intérieure (la moquette...) du coffre.

Ces feux sont généralement fixés par vis ou écrous.

Selon les modèles de véhicule, il faudra ôter le connecteur, et / ou la platine porte lampes, soit avant d'extraire le feu, soit après.



Déposer le 3ème feu stop.

(généralement feu à LED).

- Suivant les véhicules, ce feu stop est soit fixé derrière la vitre de hayon, soit fixé à l'extérieur et en haut de ce hayon.
Dans ce cas, les fixations sont accessibles de l'intérieur par des vis.
Parfois, le lave-glace utilise aussi ces mêmes fixations.
- Une fois la dépose réalisée, ôter le connecteur.



Dépose des lampes.

(Pour les lampes à iode et à décharge, voir fiche procédure)

GANTS OBLIGATOIRES

La dépose des lampes de signalisation ne pose aucun problème.

Prendre délicatement la lampe par le verre (ampoule), appuyer légèrement dessus et la tourner d'1/4 de tour vers la gauche, puis l'extraire de son emplacement.

